

Excellence,

REPÚBLICA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 92/3716

A: 21 FEB 92

ARCHIVO

P.A.A. S.R.C.A.
C.D.E. M.L.P.
M.T.O. EDEC.
M.Z.C.

Avec Amnesty international, je me préoccupe des menaces de mort qu'auraient reçu, le 29 janvier 1992 des membres du Codepu, comité de défense des Droits du peuple, organisation des Droits de l'homme de Santiago.

Ce jour-là, le 29 janvier les bureaux du Codepu à Santiago ont été ouverts par effraction. Le même jour, ces bureaux ont reçu neuf appels téléphoniques. Ils se sont présentés comme des membres du front de combat nationaliste, apparemment groupe paramilitaire, disant qu'ils connaissaient les membres du Codepu et qu'ils les tueraient.

Veuillez, je vous prie, faire le nécessaire pour que l'on trouve l'origine de ces menaces et que le Codepu puisse continuer ses efforts pour les Droits de l'homme.

Murcas